



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue à huis clos le 14 avril 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents: la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade et Christian Thauvette, également les conseillers suivants sont présents par voie de téléconférence : Messieurs David-Lee Amos, François Vallières et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Assistent également à la séance: Madame Karina Verdon, directrice générale et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

82-04-2020

Modification aux pratiques d'entretien des espaces gazonnés en vue d'en augmenter les services écosystémiques.

CONSIDERANT la crise environnementale et climatique dont les effets iront en s'accroissant dans la décennie à venir,

CONSIDERANT les effets délétères de cette crise sur la biodiversité et les écosystèmes qui sont à la base de toute forme de vie,

CONSIDERANT QUE l'utilisation des carburants fossiles est la principale cause d'émission de GES responsables de ce réchauffement et que la tonte de gazon participe aux émissions,

CONSIDERANT QU'il est maintenant prouvé scientifiquement que les infrastructures naturelles (IN) de type espaces gazonnés offrent des services écosystémiques (SÉ) (amélioration de la qualité de l'air, la prévention des inondations, la régulation du climat, bénéfiques multiples sur la santé humaine) d'une valeur moindre que les autres types de végétation basse plus complexes tels que les champs herbacés non entretenus, les friches arbustives non entretenues et les haies arbustives faiblement entretenues,

CONSIDERANT l'adoption récente par la ville de Coteau-du-Lac d'un premier plan d'action en environnement et en développement durable,

CONSIDERANT QU'il est possible d'augmenter significativement la qualité des SE produits par les infrastructures naturelles en visant la complexification de certaines surfaces gazonnées,

CONSIDERANT QUE le seul fait d'augmenter l'intervalle de temps entre les tontes des surfaces gazonnées a un impact important sur la biodiversité ainsi que sur la capacité de dissipation de la chaleur,

CONSIDERANT QU'une telle approche permettrait à notre ville de faire un geste concret dans le cadre de ce plan d'action tout en diminuant de manière substantielle les coûts liés à l'entretien des espaces verts,

CONSIDERANT QUE la diversification et l'augmentation de la complexité des espaces gazonnés seraient une activité complémentaire aux programmes de conservation des milieux naturels qui serait facile et rapide à déployer,

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

la Ville de Coteau-du-Lac révisé dès maintenant sa gestion des surfaces gazonnées tondues n'étant pas activement utilisées par sa population, en vue d'en augmenter les SÉ (biodiversité et régulation du climat local) en sélectionnant pour les espaces identifiés les meilleures stratégies parmi les options suivantes:

- a) l'augmentation de l'intervalle entre les coupes ;
- b) diminution des espaces de coupes ;
- c) reboisement ;
- d) implantation de types de végétations basses alternatives aux surfaces gazonnées tondues tels que les champs herbacés non entretenus, les friches arbustives non entretenues et les haies arbustives faiblement entretenues.

ADOPTÉE à l'unanimité

Coteau-du-Lac, le 15 avril 2020

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau, Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 15 avril 2020

Chantal Paquette, assistante-greffière